



COMMUNIQUE ACB

Des informations non fondées circulent dans les journaux et sur les réseaux sociaux selon lesquelles la Reserve Fédérale Américaine aurait appelé les banques européennes à procéder à l'arrêt des transactions en dollars américains avec les banques congolaises.

Nous sommes d'autant plus surpris qu'aucun de ces articles de presse ne base ses déclarations sur une disposition concrète des Etats Unis ou sur un communiqué d'ailleurs inexistant de la part du Trésor Américain.

Les seules dispositions qui existent et qui sont respectées par les banques congolaises concernent les normes et les exigences du fait de la détention et de l'utilisation du dollar américain en cas de sanctions. Celles-ci sont publiées par l'OFAC, Office of Foreign Assets Control, agence du Département du Trésor Américain, en charge du planning et de l'exécution des sanctions américaines.

Les listes de sanctions sont publiées sur les sites web du Trésor Américain, et les entités ou les individus visés y sont nommément cités.

Pour conclure, contrairement à ce qui se raconte, il n'existe aucune directive des Etats Unis qui aurait imposé aux banques congolaises des restrictions sur les opérations en dollars américains, nonobstant les directives de l'OFAC qui sont régulièrement observées par les banques.

Autrement dit, les règles qui sont appliquées aujourd'hui sont celles qui étaient déjà en vigueur par le passé.

Fait à Kinshasa, le 20 juin 2017

ASSOCIATION CONGOLAISE DES BANQUES